

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 17 Nov 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2520

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA RESTAURATION DU MOBILIER -
CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 312200U11X1
Domaine : 301 Construction: bois,gros-oeuvre

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

25904

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française
- Provincial et communal
- (1) Libre-confessionnel
- (1) Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: J. LEFERE, Administrateur-délégué - CPEONS

Date et signature: 09.10.98

2. Intitulé de l'unité de formation:

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA RESTAURATION DU MOBILIER - CONVENTION

CODE DE l'U.F. (3):	312200011X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	301
---------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation:

Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s)

4. Capacités préalables requises:

Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de:
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: (3)	3122 00 U11X1	Code du domaine de formation: (4)	301
-----------------------------------	---------------	-----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation:
Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du(des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Technologie du métier	CT	B	16
Travaux pratiques et méthodes de travail	PP	L	64
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	100

12. Réserve au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)]:

Néant Le 26.10.98

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date:06 NOV 1998.....

Signature:



A. COLLINEY
INSP. COORD.

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA RESTAURATION DE MOBILIER - CONVENTION

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et de mettre en oeuvre les capacités, attitudes et aptitudes indispensables à la pratique élémentaire de la restauration de mobilier et plus particulièrement :

- * déterminer par l'examen visuel l'état du mobilier ;
- * établir un schéma de restauration ;
- * réaliser les traitements sanitaires appropriés ;
- * consolider ou remplacer une partie du mobilier ;
- * poser une greffe ;
- * décaper, patiner, céruser.

En outre, la formation contribuera à développer son sens de l'organisation, de l'autonomie et du respect des normes de sécurité et d'hygiène.

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA RESTAURATION DE MOBILIER - CONVENTION

CAPACITES PREALABLES REQUISES**1.1. EN FRANCAIS**

L'élève doit être capable de :

- **Lire et comprendre** un message simple lié à la vie quotidienne, plus précisément :

⇒ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;

⇒ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites.

- **S'exprimer oralement et par écrit :**

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs) au message simple mais clair.

⇒ A l'oral, le débit sera fluide, la prononciation correcte.

⇒ L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation (.:?), les majuscules, l'écriture sera lisible.

1.2 EN MATHEMATIQUE

L'élève doit être capable de :

- maîtriser le système de numération en base 10 ;
- opérer sur les nombres naturels entiers et décimaux (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- calculer les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- reconnaître et différencier les solides et les figures planes simples ;
- reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité ;
- déterminer la distance entre deux points, entre deux droites ;
- à partir de dimensions imposées tracer, aux instruments, des figures géométriques.

TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Le Certificat d'Etudes de Base.

15/08/98

ANNEXE 3

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA RESTAURATION DE MOBILIER - CONVENTION

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA RESTAURATION DE MOBILIER - CONVENTION**PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION**

L'étudiant sera capable, face à des situations concrètes, de manière autonome, dans le respect des consignes et des règles de sécurité et d'hygiène, de :

1. EN TECHNOLOGIE DU METIER :

- appliquer les règles essentielles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité ;
- identifier et caractériser :
 - l'outillage de base et les petites machines électroportatives, en fonction des travaux à réaliser ;
 - les types de bois les plus courants : chêne, fruitier, pin, noyer, bouleau, sapin, ... ;
 - les produits de traitement du bois - préventif et curatif ;
 - les produits divers couramment utilisés tels les colles, cires de remplissage, bois reconstitué, mastic, ... ;
 - les éléments de quincaillerie : charnières, serrures, boutons, poignées, ... ;
 - les différents types d'emboîtement et d'assemblage ;
- déterminer les mesures à prendre notamment pour :
 - procéder aux petites réparations nécessitées par l'état du meuble ;
 - stabiliser une partie particulièrement vermoulue ;
 - choisir le moyen de fixation le plus adéquat : colle, vis, clous, chevilles, ...

2. EN TRAVAUX PRATIQUES ET METHODES DE TRAVAIL :

- utiliser selon les règles de l'art l'outillage de base et les petites machines électroportatives ;
- décaper un meuble peint ou vernis ;
- traiter le meuble contre les insectes : par badigeonnage, injection, trempage ;
- stabiliser et durcir une partie particulièrement vermoulue ;
- boucher un trou, une fente, un défaut du bois en utilisant différents moyens : feutres de retouche, cire malléable, pâte de bois, ... ;
- stabiliser et renforcer un emboîtement, un assemblage ;
- employer les moyens appropriés de fixation : colle, vis, clou, cheville, broche, ... ;
- placer ou remplacer une serrure, une charnière, un élément de quincaillerie ;
- déposer et reposer après réparation un élément du meuble ;
- réparer un tiroir ;
- remplacer une moulure ;
- réaliser et poser une greffe ;
- décrasser et restaurer la patine d'un meuble (popote, cire à patiner, ...) ;
- restaurer un vernis ancien par la méthode « au tampon » ;
- patiner à l'ancienne ;
- réaliser le cérusage traditionnel d'un meuble.

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA RESTAURATION DE MOBILIER - CONVENTION

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète, de manière autonome, dans le respect des consignes, des règles de sécurité et d'hygiène, l'étudiant sera capable de:

- décaper un meuble ;
- appliquer les traitements sanitaires adéquats ;
- poser une greffe ;
- consolider un emboîtement, un assemblage ;
- poser un élément de quincaillerie ;
- protéger et assurer la finition du travail (lasure, patine, cêruse, ...).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte des critères suivants :

- respect des règles de sécurité et d'hygiène et des consignes ;
- précision des références technologiques ;
- adéquation des choix des techniques pour la réalisation du travail
- qualité et niveau de finition du travail ;
- capacité à mener la tâche à son terme ;
- esprit d'initiative.

15/08/98

ANNEXE 6

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA RESTAURATION DE MOBILIER - CONVENTION

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant